PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 février à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et Mme Sylvie DURAND, Directrice du département Concessions.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 16 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2018
Compte-rendu des délégations
Marchés
Transferts de compétences
Actualités (Comité syndical du 5 avril 2018 - Compétences « Eau » et « Assainissement » : Point d'étape - 4ème conférence des Présidents du TEN - Commissions Locales d'Energie du printemps 2018)

DOSSIER : Renouvellement du contrat de concession

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE
Mise en place du mécanisme de capacité – groupement d'achat d'électricité - EDF
Suivi Energétique – Landelles et Coupigny

ADMINISTRATION-FINANCES
Marchés publics : ajustement de la procédure « achats »

CONCESSION ELECTRICITE
Protocoles B

TRAVAUX
Programme d'extension du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2018
Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 2ème tranche 2018
Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4eme tranche 2018
Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3eme tranche 2018
Bornes de recharge pour véhicules électriques – 1ère tranche 2018
Déclaration de sous-traitances
Avenant à la convention de mise à disposition d'ORANGE d'installations de génie civil

SOLIDARITE
Soutiens financiers à la rénovation énergétique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Aides au développement du réseau électrique

Échéancier – 1er semestre 2018

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JANVIER 2018

M. le Président soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la précédente réunion du 18 janvier 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Bruno DELIQUE rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis la dernière réunion du 18 janvier 2018. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion ***(annexe 1)***.

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

Arrivée de M. Philippe LAGALLE.

3) CONSULTATIONS, RECONDUCTIONS ET MARCHES

- **RESULTAT DE CONSULTATIONS**

OBJET	TYPE DE PROCEDURE	ATTRIBUTAIRE
Coordination SPS	Appel d'offres CAO du 09/02/2018	Lot 1 « Bessin-Bocage » : DEKRA
		Lot 2 « Calvados Centre » : DEKRA
		Lot 3 « Pays d'Auge Nord & Sud » : DEKRA
Cartographie – Acquisition de données SIG secteur « Caen la Mer »		CERENE
Fourniture, mise en œuvre et maintenance de la plateforme d'information décisionnelle du SDEC ÉNERGIE	MAPA > 50 000 € HT	Infructueux

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *décide de déclarer infructueuse la consultation pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de la plateforme d'information décisionnelle du SDEC ÉNERGIE ;*
- *autorise le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.*

- **CONSULTATIONS EN COURS**

M. Bruno DELIQUE présente les consultations actuellement en cours, à savoir :

OBJET	TYPE DE PROCEDURE
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	Appel d'offres
Panneaux à messages variables à simple et double face à poser sur des mâts indépendants *(suite lot infructueux)*	MAPA > 50 000 € HT
Traitement des transformateurs déposés HTA/BT	
Traitement des poteaux bois électriques déposés	
Maitrise d'œuvre – Chaufferie Bois « Valdallière »	MAPA < 50 000 € HT
AMO « Petit cycle de l'eau »	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- **RECONDUCTIONS DE MARCHES**

M. Bruno DELIQUE présente les marchés de prestations de communication susceptibles d'être reconduits :

Objet/Lot	Titulaire	Durée *(en mois)*	Nombre de renouvt	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Lot 1 « Conception graphique des supports de communication »	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12	2	20/05/2016	19/05/2019	2
Lot 2 « Conception éditoriale/rédaction Dialogue/conception... »	APRIM					
Lot 3 « Impression »	CAEN REPRO					

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, accepte le renouvellement des marchés susvisés, charge le Président de l'exécution de la décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

o AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DE DEUX PHOTOCOPIEURS OLIVETTI MF654

Par courrier en date du 4 janvier 2018, ABI GROUP, titulaire du contrat de maintenance des deux copieurs OLIVETTI MF654 du SDEC ÉNERGIE, a fait part au syndicat qu'il avait rejoint la société DESK BASSE-NORMANDIE.

Dans ces conditions, la société ABI GROUP change d'enseigne pour se présenter désormais sous le nom de KODEN.

Cette cession n'entraîne aucune modification des contrats en cours.

A noter que les factures seront émises directement par la société DESK BASSE-NORMANDIE, enseigne KODEN.

Afin d'acter ces modifications, il convient donc d'établir un avenant dont le projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la séance – annexe 3 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de maintenance initial et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

o AVENANT N°1 AU « MARCHE DE FOURNITURE DE LUMINAIRES » : RAGNI

Par délibération en date du 11 mars 2016, le Bureau Syndical a acté la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2016 d'attribuer le marché de fournitures à bons de commandes de luminaires – hauteur de feu de 8m– à la société RAGNI SAS.

Ce marché concerne la fourniture de luminaires fonctionnels pré-câblés, équipés de LEDs, destinés à l'éclairage routier mis en place à 8m de hauteur.

Pour rappel, les caractéristiques de ce marché étaient les suivantes :

- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 de l'ancien Code des Marchés Publics.
- Marché de fournitures à bons de commande avec minimum et maximum, d'une durée de 12 mois à compter de sa date de notification fixée au 11 avril 2016 et renouvelable deux fois maximum dans les conditions prévues à l'article 16 de l'ancien Code des Marchés Publics,
- Etendue du marché :

Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
30 000 €	150 000 €

Par délibération en date du 19 janvier 2017, le Bureau Syndical a acté la décision de renouveler ce marché jusqu'au 10 avril 2018, comme prévu à l'article 3 de l'acte d'engagement.

Cette première reconduction a été notifiée par courrier au titulaire le 31 Janvier 2017.

Début 2018, bien que les besoins du SDEC ÉNERGIE aient été estimés convenablement au moment de la consultation, une demande imprévue et conséquente d'une commune nouvellement adhérente fait atteindre le maximum du marché pour cette reconduction.

Afin de ne pas pénaliser la réalisation des projets chiffrés initialement, avec le type de luminaire correspondant à ce marché, le syndicat est contraint, pour cette première reconduction, d'en augmenter le montant maximum de 15 %, soit 22 500 €.

Le nouveau maximum annuel du marché est donc porté à 172 500 € HT.

Afin d'acter cette modification, il convient d'établir un avenant ne remettant pas en cause l'économie du marché.

Le projet d'avenant, portant exclusivement sur cette deuxième année de marché, a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché initial de fourniture de luminaires peints d'éclairage public 2016 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

- **AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX PASSES AVEC SAG VIGILEC**

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée par le SDEC ÉNERGIE en 2017 pour renouveler ses marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux, le Bureau Syndical a acté, par délibération en date du 30 juin 2017 la décision de la Commission d'Appel d'Offres des 12 et 23 mai et 2 et 29 juin 2017 d'attribuer les 18 accords-cadres à bons de commande correspondants, et notamment trois d'entre eux à la société SAG VIGILEC, soit :

- Lot 2 : Aérien « Est »,
- Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes »,
- Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie ».

A noter qu'au stade de la remise des offres, le titulaire SAG VIGILEC avait fait savoir, via l'article 6.5 de chacun de ses actes d'engagement, qu'il renonçait à l'avance forfaitaire, comme elle est prévue à l'article 110 du décret n°2016-30 du 25 mars 2016.

La société SAG VIGILEC souhaite désormais bénéficier de ces avances égales à 5 % du montant minimum annuel TTC de chaque marché, soit :

Lot	Minimun TTC	Avance
Lot 2 : Aérien « Est »	360 000	18 000
Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes »	240 000	12 000
Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie »	1 200 000	60 000

Afin d'acter ces modifications, qui ne remettent pas en cause l'économie générale de chacun des marchés, il convient donc d'établir un avenant, pour chacun des trois marchés.

Les projets d'avenants ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter les avenants proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 visant chacun des accords-cadres (lot 2 : Aérien « Est », lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes » et lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie ») et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

4) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence (options)
Castillon-en-Auge	18 janvier 2018	**Eclairage Public** avec option 100% lumière
Mézidon Vallée d'Auge	24 janvier 2018	**Eclairage Public** **Signalisation Lumineuse**
Méry-Bissières-en-Auge	8 février 2018	**Eclairage Public** avec option 100% lumière et visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.4 et 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

5) ACTUALITES

o Ordre du jour du Comité Syndical du 5 avril 2018

Comme annoncé au dernier Comité Syndical, M. le Président rappelle que la prochaine réunion de cette instance se tiendra le jeudi 5 avril 2018, à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen Normandie à Saint-Contest.

L'ordre du jour prévisionnel de cette réunion, est le suivant :

- **Actualités :**
  - Etat des adhésions et des transferts de compétences
  - Renouvellement du contrat de concession : Avenant au cahier des charges de concession : PCT ;
  - Compétences « Eau » et « Assainissement ».
- **Elections :**
  - Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical.
- **Dossiers :**
  - Compte administratif et compte de gestion 2017 ;
  - Affectation du résultat 2017 ;
  - Budget principal 2018 ;
  - Budget annexe 2018 régie « EnR » ;
  - Budget annexe 2018 régie « mobilité durable ».
- **Finances :**
  - Aides financières 2018
  - Forfaits EP/SL/IRVE
  - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours ;
  - Abandon de créances et admission en non-valeur.
- **Compétences optionnelles EP/SL/IRVE :**
  - Conditions administratives, techniques, et financières.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Compétences « eau » et « assainissement »

Comme annoncé dans la note de présentation, la commission Ad'Hoc s'est réunie le 9 février dernier pour poursuivre ses travaux et réflexions sur la mise en œuvre des compétences optionnelles « eau » et « assainissement ».

M. Bruno DELIQUE précise que cette réunion a été notamment l'occasion de dresser un état des travaux à venir.

Un contractuel a été recruté pour effectuer de la saisie de données, actuellement éparpillées dans les différentes structures du département, et une assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et technique va être recherchée, notamment pour ce qui concerne l'adaptation des statuts du syndicat.

Par ailleurs, une réunion technique est organisée fin février à Mont-de-Marsan avec les services du SYDEC pour détailler l'exercice de ces compétences.

M. Bruno DELIQUE annonce que la proposition de loi, adoptée le 30 janvier 2018, autorise, sous certaines conditions, le report de la prise d'une, ou des deux compétences au 1er janvier 2026. Pour cela, un seuil de 25% des communes représentant au moins 20% de la population est nécessaire.

Dans ce contexte, il apparait que les compétences « eau » et « assainissement » sont bien deux compétences distinctes, dont le transfert peut intervenir indépendamment l'un de l'autre ; les eaux pluviales relevant de la compétence assainissement.

Cette proposition de loi assoupli également le principe de représentation-substitution. En effet, ce principe pourrait s'appliquer aux syndicats situés sur le territoire de Communautés de Communes, sans plus de précisions, et non plus spécifiquement sur le territoire de trois Communautés de communes, comme prévu initialement.

L'écriture définitive de cette loi devrait être formalisée courant mars 2018.

Il est confirmé que deux réunions générales d'information seront proposées aux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), les mardi 20 mars après midi et jeudi 29 mars matin.

Ces réunions auront pour objectifs :

- ✓ d'expliquer la loi, sa déclinaison locale au travers du SDCI.....
- ✓ d'expliquer la démarche du syndicat, le rôle de certains acteurs, le planning.... ;
- ✓ de s'assurer de la neutralité des EPCI / évolution des statuts dans le cadre de la solidarité des territoires ;
- ✓ de réaliser un tour de table sur l'état d'avancement de la démarche de chacun.

A l'issue de ces réunions, un travail en commun pour les EPCI intéressés pourra être engagé et des réunions spécifiques délocalisées pour les SPEP, les SIAEP et les communes en régie seront organisées (dans un premier temps, par bassin (soit environ 8 réunions) et dans un second temps, en face à face, à la demande).

En parallèle, une information spécifique sera proposée à l'ensemble des membres du syndicat (maires, présidents et délégués) à l'occasion des prochaines CLE de mars/avril 2018.

Concernant plus spécifiquement l'exercice de ces compétences, les pistes de réflexion actuelles portent sur la gestion durable de la ressource et la sécurisation de la production (interconnexion et sécurisation entre les ouvrages de production).

Pour l'eau potable, la réflexion porte sur :

- Production par captage et pompage, traitement d'eau potable ;
- Protection des points de prélèvement ;
- Distribution, transport et stockage de l'eau potable.

Et pour l'assainissement, regroupant les problématiques suivantes, les réflexions se déclinent comme suit :

- Collectif
  - Collecte et transport des eaux usées ;
  - Traitement, épuration des eaux usées ;
  - Gestion des boues des stations d'épuration.
- Non collectif
  - Contrôle des installations ;
  - Entretien des installations.
- Eau pluviale en zone urbaine (PLUI).

La prochaine réunion de la commission Ad'Hoc est programmée le 16 mars 2018. Celle-ci sera notamment l'occasion de préparer les réunions générales évoquées ci-dessus.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o 4ème conférence des Présidents du TEN

M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical un retour sur la 4ème conférence des Présidents du TEN (Territoires d'Energie Normandie) à laquelle il a participé le 21 février dernier dans les nouveaux locaux du syndicat de l'Orne, le TE 61 (Territoire d'Energie Orne).

Il souligne la qualité des échanges et cette volonté collective de mener à bien des travaux communs, notamment dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de concession.

M. Bruno DELIQUE précise l'ordre du jour de cette réunion, ayant permis d'échanger sur :

- Le renouvellement des contrats de concession ;
- La station hydrogène : Projet Eashymob ;
- L'adhésion des syndicats à la SEM West Energie ;
- Le groupement d'achat d'énergie ;
- Le partenariat avec Biomasse Normandie pour le développement régional du bois énergie (colloque organisé à Lisieux le 12 avril 2018) ;
- Le plan Normandie Méthanisation.

Des tours de table sur chacun des sujets abordés ont été proposés aux élus, permettant de caler le positionnement de chacun des syndicats.

Concernant notamment l'adhésion à la SEM West Energie, même s'il s'agit d'adhésions individuelles, les syndicats normands se sont accordés à penser que, si l'étude juridique en cours le confirme, le partenariat pourrait tout à fait être envisagé.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Commissions Locales d'Energie du Printemps 2018

M. le Président rappelle que les prochaines Commissions Locales d'Energie (CLE) auront lieu du 19 mars au 3 avril, à raison de deux réunions en moyenne par jour.

Le planning définitif de ces réunions locales a été remis en séance aux élus.

L'ordre du jour de ces réunions, validés par le Bureau syndical du 18 janvier dernier est rappelé, comme suit, aux membres du Bureau Syndical :

- Mapéo Calvados : le nouvel outil SIG à disposition des collectivités ;
- Aides financières 2018 à l'investissement ;
- Le « Chèque énergie » remplace les tarifs sociaux de l'énergie ;
- Mobilité durable : déploiement de stations hydrogène ;
- Information générale sur les compétences à la carte « eau » et « assainissement » ;
- Quelques brèves d'actualité.

M. Bruno DELIQUE précise que les techniciens du Syndicat seront à disposition des élus pour un point travaux en début et fin de réunion.

Par ailleurs, il est rappelé également que, compte-tenu de la nécessité de remplacer MM. Mickaël GRANDIN, Gilbert GODEREAUX et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL au Comité Syndical, les CLE de Aunay-Bény-Caumont, de Lisieux-Moyaux et de Caen Sud devront procéder à des élections partielles.

Ces élections seront organisées en temps masqué, dès le début de la réunion et les nouveaux élus seront conviés au prochain Comité Syndical.

Les délégués, Maires et Présidents des collectivités membres, les Conseillers Régionaux et Départementaux, les Députés et Sénateurs ainsi que les concessionnaires et partenaires (EDF, ENEDIS, GRDF, PRIMAGAZ, ANTARGAZ FINAGAZ, ORANGE) ont été conviés par courriers expédiés les 20 et 22 février 2018.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II – DOSSIER

2) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Dans un premier temps, et comme annoncé dans la note de présentation, M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical une présentation détaillée du cahier des charges tel qu'il a été dernièrement approuvé par la FNCCR, France urbaine, ENEDIS et EDF.

o SDEC ÉNERGIE : présentation du contrat type national

Mme Sylvie DURAND, présente le nouvel équilibre contractuel du projet de convention, tenant compte des remarques et apports des négociations intervenues au second semestre 2017, à savoir :

1. La revalorisation des redevances est conditionnée :
   - ✓ à la conclusion d'un contrat de longue durée (25 à 30 ans),
   - ✓ au maintien des missions de services publics dans leur configuration actuelle,
   - ✓ au maintien du niveau d'investissement du syndicat.

Ajout apporté par la négociation menée au cours du 2nd semestre 2017 :

- ✓ L'assiette du terme I de la R2 est élargie pour ce qui concerne l'Eclairage Public (intégration des investissements EP par l'intégration dans l'environnement de conducteurs aériens du réseau de distribution, sans intégrer l'éclairage intérieur des bâtiments).
- ✓ Intégration dans l'assiette du terme I des diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements susmentionnés,
- ✓ Le plafonnement des termes I et C est relevé.

2. La suppression de l'obligation de doter aux provisions pour renouvellement et son remplacement par une obligation technique d'investir dans le cadre d'un dispositif de gouvernance dont l'efficacité est fragile compte tenu de son caractère peu contraignant.

Ajout :

- ✓ Mise en œuvre d'une annexe 2A, qui précise les règles du dispositif de gouvernance et le contenu des éléments techniques nécessaire à l'élaboration des PPI.

Le suivi du stock de PR (Provision pour Renouvellement) sera impossible car le contrat n'encadre pas les processus permettant de faire remonter les PR aux résultats de la concession, et les inventaires seront fournis sans origine de financement.

Ajout :

- ✓ L'article 6 de l'annexe 2 précise que, dans le cadre de l'élaboration du PPI, la politique de renouvellement des ouvrages sur l'ensemble de la concession fait l'objet d'un examen systématique. La question de l'utilisation des PR et la présentation du patrimoine pourra être évoqué en comité de suivi.

3. Les conditions de sortie du contrat sont moins favorables :
   - o En cas de renouvellement de la concession, les dettes, les créances et le stock de PR sont projetés dans le contrat à venir :
     - ✓ sans remise du stock de PR ;
     - ✓ sans que le concédant puisse contester les montants des dettes et créances (sans origine de financement des ouvrages ces montants ne pourront être vérifiés par le concédant) ;
     - ✓ sans qu'un bilan de fin de contrat ne soit établi.

- En cas de non renouvellement de la concession, le ticket de sortie est alourdi car :
  - ✓ la part des financements du concessionnaire augmente à due concurrence de la suppression de la dotation au PR et le stock de PR diminue,
  - ✓ la clarification du mécanisme de calcul du TMO se traduit par une multiplication par trois des sommes dues,
  - ✓ l'indemnité initiale s'accompagne du montant des préjudices que le concessionnaire supporterait du fait de la fin du contrat.

    L'application ou la transposition de cette indemnité dans le cas d'une fin de monopole n'est pas expressément réglée. Deux dispositions ont été insérées dans l'accord cadre visant à exclure cette hypothèse : leur efficacité semble discutable.

Ajout :

- ✓ Dans l'accord cadre, il est précisé qu'en cas de changement de circonstances non envisagé lors de la conclusion de l'accord-cadre impactant durablement et significativement le modèle concessif national, ledit comité se réunira pour définir les modifications des articles impactés par ces changements.

4. La répartition de la MOA est en principe plus avantageuse mais de manière limitée. Ce caractère avantageux, pourrait ne pas compenser la réduction du périmètre ER en 2020 à droit constant.

5. Le traitement de la transition énergétique est une avancée indispensable dans le contexte actuel. Cependant, les dispositions du chapitre trois du cahier des charges précisent que le concessionnaire fournit de nombreux services payants au concédant ou aux EPCI.

6. L'accès aux données que détient le concessionnaire est un enjeu majeur dans le cadre de l'inventaire, du CRAC, de la transition énergétique et du dispositif de gouvernance des investissements. Or, on note une absence d'avancée sur l'accès aux données, voir un recul sur certains points.

7. Les dispositions relatives au contrôle n'ont pas été renforcées : le mécanisme des pénalités ne concernant que les documents du CRAC, l'AODE ne disposera d'aucun moyen de pression (autre que le contentieux) afin d'obtenir la communication de documents dans le cadre de ses contrôles ponctuels.

Autres apports complémentaires des négociations :

- ⇨ Création d'un comité de suivi du contrat au niveau national,
- ⇨ En matière de patrimoine, suppression de la mention précisant que les terrains d'assiette des postes sources sont des biens propres du concessionnaire et ajout d'une mention précisant que les colonnes montantes ont pu être remises au concédant, en application du décret du 29 mars 1955,
- ⇨ Possibilité dans le cadre des missions de contrôle du concédant d'obtenir copie des devis et proposition tarifaire et technique de raccordement,
- ⇨ Simplification des dispositions de l'article 30 (définition du raccordement).

M. Bruno DELIQUE précise que la FNCCR présentera cet accord, ratifié le 27 décembre 2017, en Région, le 15 mars prochain à Alençon.

- **Actualités des négociations**

Dans un second temps, Sylvie DURAND fait état des derniers échanges avec ENEDIS portant notamment sur :

- la réponse aux remarques du SDEC ÉNERGIE relatives au diagnostic technique proposé par ENEDIS dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur ;
- la présentation de la vision d'ENEDIS en réponse à la vision du SDEC ÉNERGIE (ambitions et valeurs repères) communiquée le 22 août dernier.

A. Diagnostic technique : état des échanges

Le diagnostic technique a été remis par ENEDIS au SDEC ÉNERGIE le vendredi 10 novembre 2017 et présenté lors des dernières séances de LEEP (fin-novembre 2017 à début janvier 2018).

Le SDEC ÉNERGIE renouvelle son satisfecit quant à la qualité des éléments contenus dans le diagnostic technique produit, tout en soulignant un déséquilibre entre l'analyse sur le réseau HTA et celle réalisée sur le réseau BT.

La précision des valeurs repères dépendra des informations sur lesquelles elles pourront s'appuyer.

Afin que ce document devienne un diagnostic technique partagé permettant d'asseoir les ambitions et les valeurs repères du schéma directeur, le SDEC ÉNERGIE a adressé le 17 janvier 2018 aux membres de LEEP, deux documents de remarques :

- une liste des remarques principales,
- une liste des remarques secondaires.

ENEDIS précise que le diagnostic technique fourni a été validé au niveau national et que tout ce qui y sera ajouté ou modifié devra l'être également.

Le 14 février 2018, ENEDIS indique souhaiter que le SDEC ÉNERGIE reprenne le document diagnostic technique initial, sans modifier la structure, en y précisant ses attentes aux endroits souhaités (ajouts de tableaux, demandes de définitions, demandes de commentaires, etc.).

Après un échange entre les parties, il est convenu qu'il revient à ENEDIS de compléter le diagnostic qui sera finalisé lors de la réunion de la réunion du 27 février 2018.

Le SDEC ÉNERGIE a proposé à ENEDIS de préciser si les éléments attendus peuvent être produits immédiatement ou ultérieurement, en précisant l'échéance.

La version modifiée du diagnostic technique, transféré par ENEDIS ce matin même, est en cours d'analyse.

B. Ambitions et valeurs repères : état des échanges

Mme Sylvie DURAND présente, à partir du schéma suivant, les principales différences structurelles de vision entre le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS :

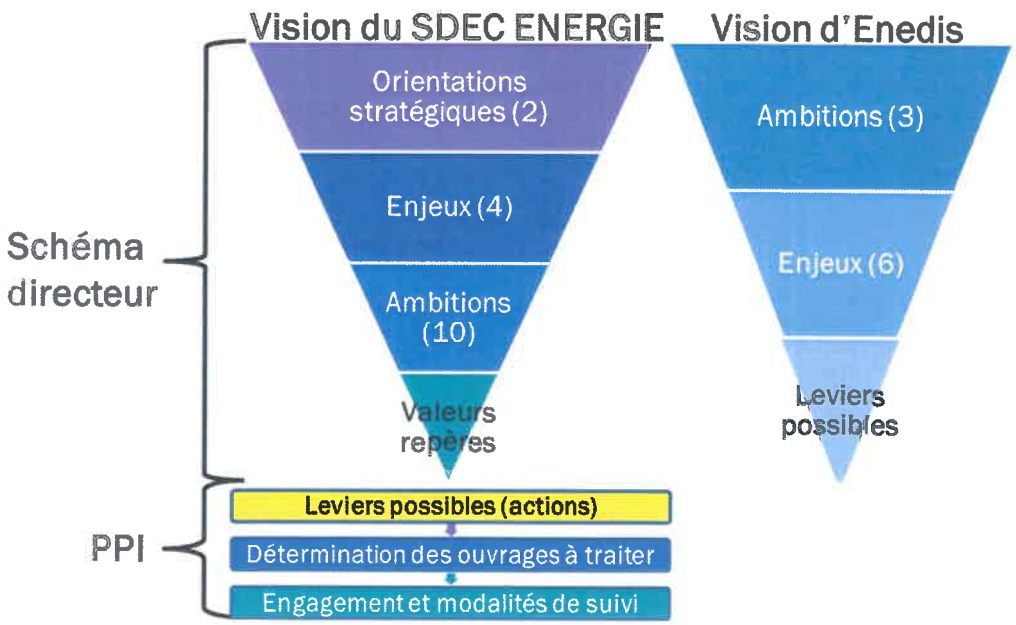

- **Vision à long terme du SDEC ÉNERGIE : des ambitions aux valeurs repères**

Orientation stratégique	Enjeux	Ambitions	Valeurs repères
Améliorer la qualité de la distribution de l'électricité	Disposer d'installations garantissant la qualité de l'électricité distribuée au niveau de la concession	Améliorer la performance du réseau à la maille concession en matière de continuité et de tenue de tension	1. Le critère B annuel de la concession ne doit pas dépasser 55 minutes et doit diminuer de 2 minutes par programme pluriannuel, 2. Le critère M annuel de la concession ne doit pas dépasser 32 minutes et doit diminuer de 30 secondes par programme pluriannuel, 3. Maintenir le taux d'usagers mal alimentés en tenue de tension sous le seuil de 0,12%, 4. Limiter le NiTi annuel de la concession pour les travaux / incidents / climatiques à xx minutes
		Eradiquer les technologies obsolètes et incidentogènes	1. Résorber l'ensemble des technologies obsolètes connues à ce jour selon des délais à définir : BT fils nus rural, BT fils nus urbain, BT à neutre périphérique, BT souterrain CPI, HTA fils nus de faible section, HTA CPI (posé en souterrain < 1978), 2. Postes tour : remplacer l'ensemble des postes tour pour la fin du contrat, 3. Postes de transformation HTA/BT : remplacer l'ensemble des postes socles pour la fin du contrat
		Renouveler les ouvrages anciens	1. Renouveler, indépendamment de la technologie et de l'incidentologie, sur toute la durée du contrat, tout réseau (y compris accessoires, supports, etc.) ayant un âge supérieur à leur durée d'amortissement : BT, HTA, postes de transformation HTA/BT (30 ans), branchements (à moins de démontrer que leur coût de maintenance est < à xx) Durée de vie technique = durée de vie comptable (durée d'amortissement), 2. Ne pas pratiquer de PDV sur des ouvrages HTA aériens déjà très anciens, qui ont déjà dépassés leur durée de vie technique (complétement amortis, c'est à dire soit 40, soit 50 ans).
	Parfaire la cohérence des territoires et veiller au traitement spécifique d'espaces identifiés	Engager des investissements adaptés à des territoires cibles	Les valeurs repères dépendent de l'identification des problématiques de ces territoires
		Rechercher l'uniformité territoriale en qualité de l'électricité distribuée, en tout point du département.	Chacun des critères de qualité énuméré en annexe ne doit pas dépasser deux fois la valeur repère sur le territoire de la concession : 1. La moyenne du critère B sur 3 ans par commune ne doit pas dépasser 2 fois maximum la valeur repère du critère B annuel de la concession (coefficient de multiplication dégressif dans le temps ?), 2. La moyenne du critère M sur 3 ans par commune ne doit pas dépasser 2 fois maximum la valeur repère du critère M annuel de la concession 3. Le nombre moyen annuel d'excursions de tension (BT : +10 -10% et HTA : +5 -5%) pour les usagers équipés de compteur évolué par commune ne doit pas dépasser xx 4. Limiter le NiTi annuel à la maille du poste HTA/BT pour les travaux / incidents / climatiques à xx minutes.
	Apporter à tous usagers un service public de qualité	Limiter les coupures à des valeurs prédéterminées	1% des usagers ne devra subir plus de : • 6 coupures longues (toutes causes, incidents et travaux) sur une période de un an, • 35 coupures brèves (toutes causes, incidents et travaux) sur une période de un an, • 13h de coupures longues cumulée sur un an, • xx coupures très brèves (toutes causes, incidents et travaux) sur une période de xx.
	Apporter à tous usagers un service public de qualité	Améliorer la tenue de tension des usagers mal alimentés	Mener des campagnes de mesure destinées à détecter les usagers mal alimentés et modifier le réseau afin que leur soient délivrés une tension réglementaire

Orientation stratégique	Enjeux	Ambitions	Valeurs repères
Favoriser la transition énergétique	Adapter le réseau à la transition énergétique	Agir sur certains ouvrages au regard des exigences environnementales	1. Réduire de moitié les pertes techniques pour la fin du contrat, 2. A un rythme régulier supprimer les transformateurs pollués par des PCB jusqu'à l'échéance prévue au décret. 3. Remplacer l'ensemble des poteaux bois traités par créosote ou CCA sur une durée à définir.
		Intégrer des nouvelles technologies de l'information et de la communication au réseau pour piloter le réseau de manière plus flexible	1. Rendre communicant les compteurs Linky à l'échéance règlementaire sur la totalité du territoire de la concession. 2. Engager des expérimentations innovantes entrant dans le champ des compétences du syndicat.
		Le réseau de distribution doit être configuré afin de que l'insertion de la production d'électricité par des énergies renouvelables sur le réseau n'impacte pas la qualité de l'énergie distribué	Maintien des indicateurs de qualité avant et après le raccordement (continuité et tenue de tension)

o Vision à long terme d'ENEDIS : des ambitions aux valeurs repères

Mme Sylvie DURAND confirme que le 1er février 2018 ENEDIS a remis au SDEC ÉNERGIE un document intitulé « Ambitions à long terme pour le réseau de la concession du Calvados ».

Celui-ci a fait l'objet d'une seconde proposition quelques minutes avant la réunion de ce jour, établi sur la base des ambitions du syndicat.

Ambitions	Enjeux	Valeurs repères
1 - Garantir un bon niveau de qualité de la distribution de l'électricité	Viser à l'échéance du dernier SDI un critère B HIX hors RTE, inférieur à 60 min en moyenne sur la période du dernier PPI, avec une trajectoire de baisse constante en moyenne sur chaque PPI	60 min en moyenne sur la période du dernier PPI, avec une trajectoire de baisse constante en moyenne sur chaque PPI
2 - Accompagner la transition énergétique	Maintenir le taux de clients mal alimentés au sens du Décret Qualité à un bon niveau	Non communiquée
	Accueillir les nouveaux usages	Non communiquée
	Agir pour un développement durable des réseaux	Non communiquée
3 - Sécuriser les infrastructures en collaboration avec les Services de l'Etat	Prévenir et gérer l'aléa exceptionnel de type perte d'un poste source	Non communiquée
	Prévenir et gérer l'aléa exceptionnel de type inondations	Non communiquée

Mme Sylvie DURAND énumère les différentes observations du SDEC ÉNERGIE, à savoir :

- Les parties s'accordent pour acter que le critère B est une valeur repère,
- Pas de « valeurs repères » hormis pour le 1er point : seul enjeu quantifié avec une précision de durée,
- Pas de vision de la qualité à une maille plus fine que celle de la concession,
- Pas de vision patrimoniale (suppression des technologies incidentogènes et/ou obsolètes, renouvellement des ouvrages anciens),
- 2ème ambition très vague, enjeux peu précis,
- 3ème ambition intéressante (sécurisation), à compléter en intégrant les schémas SCORE à 10 ans.

Ambitions	Enjeux	Valeurs repères
1 – Améliorer la performance du réseau à la maille concession	Viser à l'échéance du dernier SDI un critère B HIX hors RTE, inférieur à 60 min en moyenne sur la période du dernier PPI, avec une trajectoire de baisse constante en moyenne sur chaque PPI	60 min en moyenne sur la période du dernier PPI, avec une trajectoire de baisse constante en moyenne sur chaque PPI
2 – Eradiquer les technologies obsolètes - Leviers proposés	Plan d'actions « fiabilité du réseau aérien et résilience / aléa climatique »	« une partie » des 75 kms de réseau HTA aérien La majorité du réseau BT en fils nus de manière combinée avec le SDEC
	Plan d'actions « fiabilité du réseau souterrain »	Majorité des 203 kms de réseau HTA – CPI, des 130 kms de CPI-BT, et REX des défaillances des postes PRCS
	Plan d'actions « modernisation des réseaux »	100 % d'équipement en télécommandes des départs HTA Changement du régime de neutre compensé des transformateurs – CAPEX C
	Plan d'actions sur la structure du réseau HTA	Restructuration des antennes chargées
3 - Renouveler les ouvrages anciens	Défini prioritairement par l'incidentologie – Cf 2	
4 – Engager des investissements adaptés à des territoires cibles	La logique d'élaboration du PPI prévoit le ciblage des zones à traiter	
5 - Rechercher l'uniformité territoriale en qualité de l'électricité distribuée, en tout point du département	Discussion en cours au sein de la LEEP	
6- Limiter les coupures à des valeurs préderminées	Versus « transition énergétique »	2 % en moyenne sur la durée du dernier PPI subiront : - 6 coupures longues - 35 coupures brèves - 13 h de coupures longues
7 – Améliorer la tenue de tension des usagers mal alimentés		

Ambitions	Enjeux	Valeurs repères
8 – Agir sur certains ouvrages au regard des exigences environnementales	- Prise en compte des exigences environnementales dans le choix des structures HTA - Intégration de certains ouvrages HTA au titre de l'article 8 - Optimisation des pertes techniques du réseau et des postes dans le cadre des études délibérées de planification des réseaux	Transformateurs pollués entre 50 et 500 ppm en poste cabine sans bac de rétention ou bac conforme : 0 à fin 2019
9 – Intégrer des nouvelles technologies de l'information et de la commination au réseau pour piloter le réseau de manière plus flexible	Accueillir les nouveaux usages	Définies par les exigences de la CRE et les engagements du TURPE 5
10 – Configurer le réseau afin que l'insertion de la production d'électricité renouvelables sur le réseau n'impacte pas la qualité de l'énergie distribuée		
11 – Sécuriser les infrastructures en collaboration avec les services de l'Etat	- Prévenir et gérer l'aléa exceptionnel de type « perte d'un poste source en zone urbaine dense » - Prévenir et gérer l'aléa exceptionnel de type « inondations »	- Maintien du taux de reprise par télécommande du poste de Caen et de ST Contest > 40 % à fin de fin 2019 - Indicateur en cours de construction compte tenu de l'actualisation de la note politique sur le risque inondation

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

III – TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission réunie le 5 février 2018.

3) AVENANT N°2 AU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE – MECANISME DE CAPACITE - EDF

Pour rappel l'objectif du mécanisme de capacité, inscrite dans la loi Nome, est d'assurer la sécurité en approvisionnement électrique de la France, en particulier, en période de pointe de consommation.

Ce dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d'électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d'apporter aux producteurs et opérateurs d'effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permet le maintien en conditions opérationnelles d'un parc de production / effacement suffisant pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable depuis le 1er janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d'énergie.

Les contrats d'énergie en cours avec la société EDF, et dont le SDEC ÉNERGIE est coordonnateur du groupement de commandes, prévoient explicitement la mise en œuvre du mécanisme de capacité, par avenants.

Le SDEC ÉNERGIE s'est donc rapproché d'EDF pour arrêter, par avenant, les modalités d'application du mécanisme aux contrats en cours pour l'année 2018 (marchés subséquents - lot 3 et 4).

Le projet d'avenant a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Il prévoit, pour l'année de livraison d'électricité 2018, un prix de Capacité de 9,3753 €/kW, soit en baisse par rapport à 2017 (9,9998€/kW).

Le Président invite le Bureau Syndical à se prononcer sur l'avenant n°2 proposé par EDF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°2 proposé et d'autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

4) SUIVI ENERGETIQUE – CONVENTION POST CEP : LANDELLES ET COUPIGNY

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique (post CEP) permet de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d'énergies, engagées avec les collectivités.

La commune de Landelles et Coupigny (Catégorie C) a émis le souhait de continuer à bénéficier de cet accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 6 de ses bâtiments : Mairie, salle polyvalente, église de Landelles, école maternelle/cantine, école primaire, vestiaire de football.

Conformément aux aides en vigueur votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le reste à charge annuel pour la collectivité est de 525 € pour les 6 bâtiments (350€ par bâtiment/an soit 2 100€, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 1 575 €/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de convention à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 du budget principal ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente décision.*

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission réunie le 6 février 2018.

5) MARCHES PUBLICS : AJUSTEMENT DE LA PROCEDURE INTERNE « ACHATS »

La Commission européenne a publié 19 décembre 2017 au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) les nouveaux seuils européens de passation des marchés publics applicables au 1er janvier 2018 pour les procédures formalisées. Ces seuils ont été légèrement augmentés par les règlements (UE) n° 2017/2364, 2017/2365, 2017/2366 et 2017/2367.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, ces seuils, qui marquent la frontière entre les procédures adaptées et les procédures formalisées, passent de :

- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

Afin de tenir compte de cette évolution, la commission « Administration-Finances » réunie le 6 Février 2018, propose aux membres du Bureau Syndical de délibérer sur l'adaptation nécessaire de la procédure interne « Achats » du SDEC ENERGIE, votée initialement au Bureau Syndical du 30 juin 2014 et ajustée pour la dernière fois en séance du 30 octobre 2015.

La nouvelle procédure proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Les montants à partir desquels une procédure formalisée doit être lancée sont désormais identiques aux seuils réglementaires.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité, d'adapter la procédure « achats » du SDEC ENERGIE, pour tenir compte de l'évolution des seuils des marchés publics et de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission réunie le 19 février 2018.

6) PROTOCOLE B

Dans le cadre des travaux sous sa maitrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclu alors une convention dites « Protocole B » sous seing privé avec le propriétaire du terrain, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

De nombreuses fusions de communes et de communautés de communes ont été réalisées notamment en 2016 et 2017, créant ainsi des communes fusionnées, nouvelles et déléguées ou de nouveaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP). De même, certains syndicats ont été dissous.

Cette modification entraîne une impossibilité de publier les actes réitérant les protocoles signés par des représentants d'anciennes communes, EPCI à FP ou syndicat.

Aucun acte, constatant le transfert de la propriété de la parcelle concernée d'une entité à l'autre, n'ayant ainsi été publié, les services de publicité foncière n'acceptent pas les actes faisant intervenir d'anciens territoires.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE va se rapprocher des services de l'Etat pour connaitre leur avis sur ces transferts de propriété.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission réunie le 7 février 2018.

7) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 139 617,84 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :
- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

8) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 980 453,70 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :
- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

9) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 34 projets, pour un montant de 1 062 799,08 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :
- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

10) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 12 projets, pour un montant de 1 303 164,00€ TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :
- *décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

11) BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 1ERE TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de Vire), pour un montant de 45 543,60 € TTC.

Ce projet a été présenté préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :
- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques proposée ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

12) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCE

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour des marchés de travaux :

- **Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques**

  - **SPIE CityNetworks :**

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
4 – Caen Agglo	Eurovia	Fleury/Orne : Démolition de béton armé	2 941.50 €

- **Accords-cadres de travaux à bons de commande : Travaux aériens et souterrains sur les réseaux 2018**

  - **GARCZYNSKI TRAPLOIR :**

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	Bâti 14	Travaux de maçonnerie	6 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			5 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			5 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			6 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			5 000 €

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	COLAS	Travaux de réfection	40 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			40 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			40 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			50 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			15 000 €

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	EIFFAGE ROUTE	Réfections de voirie	85 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			120 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			80 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			40 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			80 000 €

- **SORAPEL :**

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
14 – Travaux souterrains « CC Pays de Falaise »	EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	50 000 €
	Daniel VERRIER	Travaux de terrassements	45 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

13) AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC ORANGE, RELATIVE A LA LOCATION ET L'EXPLOITATION D'UN GENIE CIVIL, PROPRIETE DU SDEC ÉNERGIE

La société ORANGE et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 20 décembre 2002, une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques, dans le cadre d'effacements coordonnés des réseaux aériens réalisés sous maitrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

Cette convention précise notamment les conditions techniques et financières relatives à la mise à disposition d'ORANGE des installations de génie civil en domaine public, construites par le syndicat, qui en a la propriété.

D'une durée de 15 ans, cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Les parties conviennent, par avenant, d'en modifier les modalités financières de la manière suivante :

- le montant de la location annuelle à ORANGE des installations de génie civil est de 0,70€/ml de voirie (pour mémoire, ce loyer est de 0,84 €/ml, valeur 2016, pour la convention précédente) ;
- l'exploitation et la maintenance de ces installations de génie civil sont confiées à ORANGE moyennant le versement par le SDEC ÉNERGIE de la somme annuelle de 0,20€/ml de voirie (pour mémoire, ces frais sont de 0,42 €/ml de voirie pour la convention précédente).

L'avenant n°1 proposé, qui a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation - est conclu pour une durée de deux ans.

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter cet avenant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 proposé et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

CP JL

SOLIDARITE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la Solidarité, présente les dossiers étudiés par la commission réunie le 13 février 2018.

14) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur deux demandes d'aides.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose d'accorder les aides suivantes :

Opérateurs	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée
CDHAT	HOTTOT LES BAGUES	- Remplacement des ouvrants - Installation d'une chaudière propane - Installation d'une VMC	54%	2 000 €	2 000 € sous réserve de changement de mode de chauffage
INHARI	LANDES-SUR-AJON	- Remplacement des ouvrants + pose de volets roulants - Installation de radiateurs à inertie en remplacement de convecteurs anciens - Installation d'une VMC	25%	2 000 €	2 000 €

Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver les aides proposées ci-dessus, sous réserve, pour le dossier présenté par le CDHAT, du changement de mode de chauffage ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les dossiers étudiés par la commission réunie le 13 février 2018.

15) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 15 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;*
- *dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

16) ECHEANCIER DU 1ER SEMESTRE 2018

M. Bruno DELIQUE informe les élus des nouvelles échéances, ou des modifications définies depuis le dernier Bureau Syndical pour le premier semestre 2018 :

MARS 2018			
SIGNATURE DSP BARON/ODON AVEC GRDF	Les membres de la commission Concessions Gaz		Lundi 12 mars – 11h Baron/Odon
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 12 mars - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 13 mars - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 13 mars - 14h00
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE Cycle ENR « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »	Collectivités adhérentes		Mercredi 14 mars – 9h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 14 mars 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 14 mars 14h00
REUNION REGIONALE DES SYNDICATS NORMANDS AVEC LA FNCCR	Le Président – B. LEJEUNE		Jeudi 15 mars 8h30 à 16h
~~COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE~~	~~JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER~~	~~R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT~~	~~Jeudi 15 mars - 10h00~~
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 15 mars - 14h00
~~COMMISSION CONCESSIONS GAZ~~	~~J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU~~	~~G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL~~	~~Jeudi 15 mars - 15h00~~
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN		Vendredi 16 mars 9h30
~~CAO~~	~~J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE~~	~~B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN~~	~~Vendredi 16 mars 14h00~~
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Lundi 19 mars - 10h00
MATINALE CHEQUE ENERGIE	Partenaires sociaux		Mercredi 21 mars 9h00
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE Espace info Energie Rénovation de l'habitat	Collectivités adhérentes		Mercredi 28 mars 9h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués		Du 19 au 29 mars
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical		Vendredi 30 mars 9h30

AVRIL 2018		
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués	Mardi 3 avril
REUNION ENTREPRISES	Les membres de la commission travaux	Mercredi 4 avril – 10h00 Dôme - Caen
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants des collectivités membres	Jeudi 5 avril - 14h00 - CCI
COLLOQUE HYDROGENE	Collectivités adhérentes	Mardi 10 avril – 9h Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 5)	Les 199 représentants des collectivités membres	Jeudi 12 avril - 14h00 Salle des fêtes – St Contest
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical	Mardi 17 avril - 14h00
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE CYCLE ENR « GEOTHERMIE »	Collectivités adhérentes	Mercredi 18 avril – 9h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 20 avril 9h30
MATINALE « GEOSDEC ET LE SPANC »	Les délégués	Mercredi 25 avril 9h00

MAI 2018			
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de cette commission		Mardi 15 mai – 14h Evrecy
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical		Vendredi 18 mai - 9h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 22 mai - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 22 mai- 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 23 mai - 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 23 mai - 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 24 mai - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 24 mai - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 24 mai - 15h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN		Vendredi 25 mai – 9h30
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 25 mai - 14h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 28 mai - 13h30
ATELIERS DE LA FABRIQUE ENERGETIQUE CYCLE ENR BOIS ENERGIE EOLIEN	Les délégués		Mercredi 30 mai 8h30

JUIN 2018		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 8 juin - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 12 juin - 14h00
80 ANS DU SYNDICAT	Représentants au Comité Syndical, partenaires et agents du SDEC ÉNERGIE	Jeudi 14 juin - 19h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 15 juin 9h30
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants des collectivités membres	Jeudi 21 juin 14h00 - CCI
JOURNEE DU PERSONNEL	Les membres du Bureau Syndical et le Personnel	Vendredi 22 juin
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 21)	Les 199 représentants des collectivités membres	Jeudi 28 juin - 14h00 Salle des fêtes – St Contest

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h00.

Le Président de séance,

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€ au titre des délégations du Président
Du 17/11/2017 au 31/12/2017

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	B.INGENIERIE	AMENAGEMENT BUREAU RDC + SALLE REUNION	08/12/2017	1 200,00
	EFDI	TRAVAUX BUREAU RH/ZONE STOCKAGE LOT 4	08/12/2017	640,00
Achat mobilier bureau	ALTER BURO LOISELET	BUREAU FL + ARMOIRE RIDEAU	14/12/2017	985,21
Fourniture petits équipements	CAEN BATTERIES	10 PILES POUR SONDE	14/12/2017	120,00
Fournitures administratives	FIDUCIAL	COMMANDE N°4 - PAPIERS FIDUCIAL BUREAUTIQUE	12/12/2017	196,23
		COMMANDE N°6 - FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	12/12/2017	453,71
	LYRECO	AGRAFEUSE ELECTRIQUE REXEL Optima 70E	08/12/2017	163,54
	OMB VASSARD	RELEVE DE COMPTEUR PHOTOCOPIEURS TOSHIBA ES456 ET ES 3540C	05/12/2017	881,43
		CONSOMMABLES	12/12/2017	372,00
Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE ZOE - DEC 2017	05/12/2017	300,47
	ELIS	BONBONNES D'EAU NOVEMBRE 2017	08/12/2017	166,30
	UGAP	ZOE CX-897-KR - DECEMBRE 2017	20/11/2017	66,06
		ZOE CX-946-KR - DECEMBRE 2017	20/11/2017	66,06
		KANGOO CY-693-FK - DECEMBRE 2017	05/12/2017	73,00
Entretien et réparation véhicules	LAGUERRE PNEUS SAS	KANGOO BH-120-AB :ESSUIE-GLACE AVT	20/11/2017	21,36
		VIDANGE + 2 PNEUS AVANT207 CD-058-JT	05/12/2017	175,04
		REMPLACEMENT AMPOULE C3 BK-847-DD	14/12/2017	10,25
	TOTAL FINA ELF	CARBURANTS - NOVEMBRE 2017	12/12/2017	38,42
	UGAP	ZOE CX-897-KR - DECEMBRE 2017	20/11/2017	17,65
		ZOE CX-946-KR - DECEMBRE 2017	20/11/2017	17,65
		KANGOO CY-693-FK - DECEMBRE 2017	05/12/2017	18,36
Documentation générale et technique	GROUPE MONITEUR	ABONNEMENT CODE PRATIQUE URBANISME MAJ DECEMBRE 2017 A DECEMBRE 2018	08/12/2017	345,97
	PUBLICATIONS JOHANET	LE CODE DE L'EAU - 4EME EDITION	08/12/2017	141,23
Formation	ACP FORMATION	FORMATION 8 - 9 - 10/11/2017 - CHAR GE DE GESTION COMPTABLE FINANCIERE	27/11/2017	1 607,14
	AFNOR	FORMATION DU 23 ET 24/11/2017 - CMO ISO 9001 V.2015	05/12/2017	1 330,00
	AIFCC	FORMATION 13/14 ET 28/11/2017 - AP + PL ACCESS INITIATION	08/12/2017	1 100,00
	ASSOC EXPERTISE DES CONCESSIONS	FORMATION DU 28/11/2017 - CC - PRINCIPES COMPTA ET ENJEUX PATRIMONIAUX	08/12/2017	800,00
	ISFME	FORMATION DU 28/11 ZU 30/11/2017 PERFECTIONNEMENT DES OUVRAGES	15/12/2017	880,00
	VEREMES	FORMATION NIVEAU AVANCA AU LOGICIEL FME DESTOP	08/12/2017	1 000,00
Frais de colloques et séminaires	ENERGIE NORMANDIE	CONTRIBUTION A LA JOURNEE D'AFFAIRES ENR NORMANDIE	05/12/2017	200,00
Honoraires	Cabinet SYMCHOWICZ	ETUDES RENOUVELLEMENT CONCESSION	23/11/2017	2 375,00
Divers	ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	ATELIERS - OCTOBRE 2017	05/12/2017	900,00
	ECOCOURSES	20 COURSES	12/12/2017	125,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	ANNONCE CARTOGRAPHIE ACQUISIT°SIG	20/11/2017	900,00
		ANNONCE : TRAITEMENT DT DICT	20/11/2017	270,00
		PUB "GESTION DES RECOURS EP"	05/12/2017	720,00
		ANNONCE VERIFICATION DES INSTALLATIONS EP SL DES LOCAUX SDEC ENERGIE	12/12/2017	270,00
		FOURNITURE ET MISE EN SERVICE BORNES DE RECHARGE RAPIDE	12/12/2017	450,00
		ANNONCE PRESTATIONS FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	14/12/2017	720,00
Evènementiel foires expositions	CAEN EXPO CONGRES CAEN EVENT	ESPACE AGORA FOIRE DE CAEN	13/12/2017	4 000,00
	CAPKADO	2500 CARNETS FEUILLETS / SIGNETS	08/12/2017	1 850,00
	GRAFIK	ROLL-UP FABRIQUE ENERGETIQUE	08/12/2017	225,00
	UNION AMICAL DES MAIRES DU CALVADOS	PARTICIPATION AG UAMC 6/11/2017	27/11/2017	1 500,00
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	2000 BLOCS NOTES A5	05/12/2017	990,00
	GRAFIK	ROLL-UP EXPOSITION 2050	23/11/2017	205,00
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	PETIT DEJEUNER DU 24/11/2017	27/11/2017	52,00
		4 PLATEAUX REPAS LE 28/11/2017 EVRECY	05/12/2017	56,36
		GOUTER DU 28/11/2017 - SALLE EVRECY	05/12/2017	130,50
		9 PLATEAUX REPAS DU 12/12/2017	14/12/2017	126,81
		COCKTAIL DU BUREAU 12/12/2017 BUREAU SYNDICAL	14/12/2017	1 169,78
	LE KIKALOU	DEJEUNER DU 14/11/2017 SD + MR LEJEUNE ET DE PRESMESNIL	20/11/2017	55,91
		DEJEUNER DU 15 NOVEMBRE 2017 SLB + MR LIARD	20/11/2017	47,45
		DEJEUNER DU 24/11/2017 AR+3 INVITES	05/12/2017	74,45
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION - NOVEMBRE 2017	08/12/2017	381,73
	MADELEINES BIJOU	GATEAUX POUR RECEPTION	15/12/2017	54,50
	UNION AMICAL DES MAIRES DU CALVADOS	PARTICIPATION DEJ AG UAMC BL	05/12/2017	29,00
Frais d'affranchissement	LA POSTE	CONSOMMATIONS - OCTOBRE 2017 LA POSTE	20/11/2017	3 131,24
		AFFRANCHISSEMENT NOVEMBRE 2017 LA POSTE	08/12/2017	2 618,77
		CONTRAT POST REPONSE NOV 2017	08/12/2017	121,20
Cotisations organismes	CHAMBERSIGN	SIGNATURE ELECTRONIQUE WK 25/09/2017 AU 25/09/2018	20/11/2017	130,00
		SIGNATURE ELECTRONIQUE MR LAGALLE 07/10/2017 AU 07/10/2018	05/12/2017	80,00
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX NOV 2017	15/12/2017	2 659,50
TOTAL				**39 806,28**

BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018

Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€ au titre des délégations du Président

Du 01/01/2018 au 12/01/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	COURTIN SARL	TRAVAUX BUREAU RH/ZONE STOCKAGE	30/01/2018	3 693,36
	IKEA	2 TABLES + 4 TABOURETS BLANC BOULEAU	09/01/2018	528,33
Achat matériel informatique et de bureau	IBC DIALOGUE	REMPLACEMENT WATCHGUARD (Matériel - FIREWALL)	09/01/2018	4 460,00
Achat mobilier bureau	ALTER BURO LOISELET	SIEGE DE BUREAU CONTRÔLE DE GESTION	09/01/2018	450,42
Autres matériels	LYRECO	LYRECO France - WEBCAM + SACOCHE	09/01/2018	207,60
	ORANGE BUSINESS SERVICES	SAMSUNG GALAXY NOIR 16 GO ORANGE	09/01/2018	161,80
		SAMSUNG GALAXY S7 NOIR 32 GO	06/02/2018	268,20
	RCDE FRANCE SAS	6 ODOMETRES MW55 ROUE A RAON FAT	22/01/2018	628,48
Fourniture petits équipements	CARREFOUR COTE DE NACRE	MATERIEL ATELIER SCIENTIFIQUE	22/01/2018	143,37
	CASTORAMA	TAPIS POUR ESPACE ATTENTE HALL	08/01/2018	61,71
		OUTILLAGE	09/01/2018	191,71
Vêtements de travail et de sécurité	REXEL CRCE CAEN	3 CADENAS REXEL FRANCE	06/02/2018	58,45
Fournitures administratives	NEOPOST	ETIQUETTES ET CARTOUCHES NEOPOST FRANCE	06/02/2018	341,82
	OMB VASSARD	AGRAFES 2400	19/01/2018	100,00
Location de salles	CCI CAEN	LOCATION DE SALLE ET PRESTATIONS COMITE DU 12/12/2017	15/01/2018	1 352,00
Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIES ZOE-JANV 2018	09/01/2018	215,00
		ZOE EM-409-XD - JANV 2018	09/01/2018	85,47
		LOCATION DE BATTERIE - FEVRIER 2018	30/01/2018	85,47
	ELIS	BONBONNES D'EAU JANVIER 2018	09/01/2018	153,67
	EURL FORTIER FLEURS	DECORATION NOEL	09/01/2018	500,00
	NEOPOST	MACHINE A AFFRANCHIR 2018 01/01/2018 AU 31/12/2018	09/01/2018	1 425,96
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - JANVIER 2018	08/01/2018	73,00
		ZOE CX-897-KR - JANVIER 2018	09/01/2018	66,06
		ZOE CX-946-KR - JANVIER 2018	09/01/2018	66,06
		ZOE CX-897-KR - FEV2018	19/01/2018	66,06
		ZOE CX-946-KR - FEV2018	19/01/2018	66,06
		KANGOO CY-693-FK/FEV2018	26/01/2018	73,00
	CENTRE BONNET	CONTROLE TECH KANGOO CY-693-FK	09/01/2018	49,58
		CONTROLE TECH PEUGEOT 208 - CY 474 VB	09/01/2018	46,75
		VISITE TECH COMPLMT KANGOO BH120AB	22/01/2018	21,25
		VISITE INITIALE 206PEUGEOT - AJ-638-WQ	06/02/2018	49,58

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Entretien et réparation véhicules	LAGUERRE PNEUS SAS	7405 ZS - CHAUFFAGE et OUVERTURE CAPOT	19/01/2018	186,92
		206+ AJ-638-WQ : LAMPE H7	22/01/2018	10,25
		KANGOO BH-120-AB : VIDANGE COMPLETE	22/01/2018	171,55
		207 : CD-097-JS - VIDANGE 3 FILTRES	26/01/2018	255,52
	TOTAL FINA ELF	PEAGES ET CARBURANTS DEC 2017	09/01/2018	84,74
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - JANVIER 2018	08/01/2018	18,36
		ZOE CX-897-KR - JANVIER 2018	09/01/2018	17,65
		ZOE CX-946-KR - JANVIER 2018	09/01/2018	17,65
		ZOE CX-897-KR - FEV2018	19/01/2018	17,65
		ZOE CX-946-KR - FEV2018	19/01/2018	17,65
		KANGOO CY-693-FK/FEV2018	26/01/2018	18,36
Documentation générale et technique	LE PAYS D AUGE \PUBLIHEBDO SAS	ABONNEMENT LES NOUVELLES DE FALAISE 25/01/2017 AU 31/01/2019	23/01/2018	61,12
	LIBERTE LE BONHOMME LIBRE	ABONNEMENT LE LIBERTE 25/01/2018 AU 17/01/2019	22/01/2018	51,71
	OUEST FRANCE	OUEST FRANCE VERSION NUMERIQUE 24/01/2018 AU 23/01/2019	09/01/2018	166,50
	VOIX DU BOCAGE	ABONNEMENT LA VOIX LE BOCAGE 18/01/2018 AU 10/01/2019	19/01/2018	61,12
Formation	ACP FORMATION	FORMATION JD CHARGE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	22/01/2018	1 071,43
	FNCCR	NUMERIQUE VILLES/ TERRITOIRES INTELLIGENTS - BL	19/01/2018	250,00
Frais de colloques et séminaires	FNCCR	PARTICIPATION AU COLLOQUE 12/12/2017 QUELLE PLACE POUR LES LEDS DANS EP	09/01/2018	50,00
Honoraires	CABINET DIDIER SEBAN	PRESTATIONS REALISEES 27/10 - 21/11/2017 PRIMAGAZ DEMANDE DE SUBVENTION	29/01/2018	1 760,00
	PROTECTAS	MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE PERMANENTE EN ASSURANCE 2018	15/01/2018	3 170,52
	SELARL GB2A	ETUDE DU LITIGE SFR	02/02/2018	800,00
Divers	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI ET AFFRANCHISSEMENT DIALOGUE N° 69	06/02/2018	594,18
	APRIM	REALISATION JOURNAL DIALOGUE N° 69	26/01/2018	2 666,67
	A VUE D OEIL	PRISES DE VUES NOCTURNES VIADUC CALIX	09/01/2018	947,00
		REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE LA FABRIQUE ENERGETIQUE 23/03/2017	09/01/2018	306,00
	BACER DU PRE BOCAGE	VILLERS BOCAGE RENOVATION POSTE TRANSFORMATEUR	22/01/2018	2 281,00
	CREATEUR D'IMAGE	EXECUTION GRAPHIQUE KAKEMONO MAPEO	22/01/2018	140,00
	GEODIS	ASSISTANCE TECH INTEGRAT° DONNEES DANS GEOSDEC NOV - DEC 2017	09/01/2018	4 085,00
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	CARTE DE VOEUX ANIMEE - SDEC 2018	15/01/2018	720,00
		SUPPORTS DIVERS OBJETS PUBLICITAIRES	15/01/2018	350,00
		HABILLAGE DES BORNES DE RECHARGE	06/02/2018	350,00
		SUPPORTS ANNEXES 80 ANS SDEC PHASE 2	06/02/2018	125,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	PUB "SPS"	08/01/2018	900,00
		ANNONCE : GESTION RECOURS CONTRE LES TIERS CAUSES AUX OUVRAGES...	19/01/2018	270,00
		AVIS D'ATTRIBUTION - OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE 2 PLACES	19/01/2018	90,00
		ANNONCE : PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES	22/01/2018	270,00
		ANNONCE : PMV 2 2018	30/01/2018	720,00
		ANNONCE : FOURNITURE DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC	06/02/2018	450,00
		ANNONCE : MISSION MO POUR CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS RESEAU DISTRIB CHALEUR	06/02/2018	720,00
		AVIS D'ATTRIBUTION "INFOGERANCE" SECURITE INFORMATIQUE	06/02/2018	270,00
		AVIS "TRAITEMENT DES TRANSFOS"	06/02/2018	720,00
	PRECOM	INSERTION SUPPLÉMENT OUEST FRANCE	15/01/2018	2 420,00
	PUBLI CONTACT	INSERTION AGENDA 2018 UAMC	08/01/2018	2 000,00
Fêtes et cérémonies	AU TRESOR DE PARIS	2 MEDAILLES EN ARGENT	22/01/2018	97,40
	EURL FORTIER FLEURS	35 BOUQUETS - VOEUX	05/02/2018	954,55
		FLEURISSEMENTS	05/02/2018	90,91
Evènementiel foires expositions	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	92 PLATEAUX GOURMANDS	05/02/2018	2 300,00
	APP DIFFUSION	100 MUGS	09/01/2018	665,00
	CAPKADO	EVENEMENTIELS -15 VESTES SOFTSHELL	09/01/2018	403,95
	GRAFIK	ROLL-UP 80 ANS	22/01/2018	165,00
	MB CONCEPT	PORTE-CLES MOBISDEC POUR EVENEMETS	30/01/2018	1 532,40
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	1000 CHEMISE FICHE TECHNIQUE	08/01/2018	211,00
		1000 ENVELOPPES VOEUX 2018	09/01/2018	360,00
		IMPRESSION CARTE DE VOEUX 2018	09/01/2018	287,00
		5 000 ENVELOPPES SDEC	26/01/2018	486,00
		DIALOGUE N° 69	26/01/2018	1 390,50
		TETE DE LETTRE 80 ANS	30/01/2018	504,00
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	CARTE DE VOEUX SDEC ENERGIE 2018	15/01/2018	830,00
		CONCEPTION VISUEL 80 ANS DU SDEC ENERGIE	15/01/2018	1 180,00
		SUPPORTS ANNEXES 80 ANS SDEC PHASE 1	24/01/2018	405,00
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	8 PLATEAUX REPAS DU 08/01/2018	15/01/2018	112,72
		COCKTAIL DEJEUNATOIRE - VOEUX	22/01/2018	2 422,47
		14 PLATEAUX REPAS DU 19/01/2018 COMITE DE PILOTAGE	23/01/2018	197,26
		COCKTAIL VOEUX DU 17/01/2018	26/01/2018	1 244,73
		7 PLATEAUX REPAS DU 26/01/2018	01/02/2018	98,63
	EURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT FLEURS 4T2017 OCT / NOV / DEC 2017	09/01/2018	181,82
	LE KIKALOU	DEJEUNER DU 18/12/2017 BD + YR	08/01/2018	46,00
		3 DEJEUNERS DU 01/02/2018 BL + YR + FNCCR	02/02/2018	75,73
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION DECEMBRE 2017	19/01/2018	436,36
	LE TABLIER	22 DEJEUNERS DU 18 JANVIER 2018 BS BUREAU SYNDICAL	30/01/2018	634,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Frais d'affranchissement	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI ET AFFRANCHISSEMENT DIALOGUE N° 69	06/02/2018	2 248,99
	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT DECEMBRE 2017 LA POSTE	09/01/2018	1 941,15
		CONTRAT POSTREPONSE DEC 2017	09/01/2018	45,60
		AFFRANCHISSEMENT - JANVIER 2018 LA POSTE	05/02/2018	3 010,00
Cotisations organismes	AFE PARIS	COTISATIONS 2018	23/01/2018	1 430,00
	ATEE	COTISATION ATEE 2018	23/01/2018	88,00
	BIOMASSE NORMANDIE	ADHESION BIOMASSE NORMANDIE 2018	24/01/2018	112,00
	CHAMBERSIGN	SINATURE ELECTRONIQUE MME GOURNEY-LECONTE 1901/2018 AU 19/01/2019	22/01/2018	80,00
	OVH	RENOUVELLEMENT NOM DE GEOSDEC.FR POUR 1 AN - GEOSDEC	09/01/2018	20,99
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	NETOYAGE DES LOCAUX DECEMBRE 2017	19/01/2018	2 659,50
TOTAL				**74292,43**

BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Compte-rendu des dépenses entre 5 000€ et 50 000€ au titre des délégations du Président
Du 01/01/2018 au 12/01/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Immobilisation corporelle	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	BRICQUEVILLE - BT ST MÂLO (REPORT)	31/01/2018	20 994,20
		BRICQUEVILLE - BT VIANDIERS (REPORT)	31/01/2018	13 526,33
		COLOMBIERES - CREATION PRCS HOUS(REPORT)	31/01/2018	14 104,94
		ÉTREHAM - RUE DES HAUTS VENTS (REPORT)	05/02/2018	42 052,22
		ÉTREHAM - RUE DES HAUTS VENTS (REPORT)	05/02/2018	15 588,46
	EPSYS SAS	LE MESNIL-EUDES - CREATION PRCS (REPORT)	31/01/2018	5 604,50
	REMATELEC	MAIZIERES - RD131 ET RD 91 TRANC(REPORT)	31/01/2018	5 049,14
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	CAMBREMER - CREATION PRCS SOURCE(REPORT)	05/02/2018	16 153,21
		DONNAY - BT ST VIGOR - LOTISSEME(REPORT)	05/02/2018	18 598,08
		DONNAY - BT ST VIGOR - LOTISSEME(REPORT)	05/02/2018	6 269,70
		ERNES - BT LAVOIR 245-02 - Alime(REPORT)	05/02/2018	10 210,43
		VILLERS-SUR-MER - QUARTIER DES B(REPORT)	31/01/2018	22 996,35
	SAG VIGILEC	FOURNEVILLE - MUTATION PSSB MAIR(REPORT)	31/01/2018	19 971,75
		HEULAND - BT FONTAINES - 329-08 (REPORT)	30/01/2018	7 356,11
		LE MESNIL-EUDES - CREATION PRCS (REPORT)	31/01/2018	19 155,63
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT COUR CH(REPORT)	30/01/2018	16 233,93
		MAROLLES - CREATION PRCS MARES J(REPORT)	30/01/2018	11 227,32
		SAINT-PIERRE-EN-AUGE - BT CORNEV(REPORT)	06/02/2018	10 184,82
		SAINT-PIERRE-EN-AUGE - BT COUR (REPORT)	06/02/2018	6 620,68
	TEIM	BALLEROY-SUR-DROME - PRCS SAUSSE(REPORT)	05/02/2018	7 575,51
		BALLEROY-SUR-DROME - PRCS SAUSSE(REPORT)	05/02/2018	15 538,50
		JUAYE-MONDAYE - CREATION PRCS JU(REPORT)	06/02/2018	16 926,83
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BLANC C(REPORT)	06/02/2018	17 948,52
		TERRES DE DRUANCE - BT HUAN 597-(REPORT)	05/02/2018	6 403,51

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Immobilisation reçues au titre des M.A.D.	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	ÉTREHAM - RUE DES HAUTS VENTS (REPORT)	05/02/2018	9 852,43
	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	COURSEULLES-SUR-MER - RENOUVELLE(REPORT)	30/01/2018	5 032,23
		DOUVRES-LA-DELIVRANDE - RENOUVEL(REPORT)	05/02/2018	7 056,89
	GHM	VERSON - PROGRAMME EFFICACITE EN(REPORT)	05/02/2018	32 901,44
	GT CALVADOS	BONS-TASSILLY - RD242 - RUE DU V(REPORT)	06/02/2018	23 804,87
		BRETTEVILLE-SUR-ODON - RUES DE L(REPORT)	05/02/2018	43 049,35
	SORAPEL	USSY - ROUTE DES HAUTS VENTS (REPORT)	05/02/2018	16 397,79
	TEIM	GRAINVILLE-SUR-ODON - RENOUVELLE(REPORT)	06/02/2018	6 269,01
Avances forfaitaires	GT CALVADOS	AVANCES FORFAITAIRES 2018	30/01/2018	50 000,00
			30/01/2018	10 000,00
			30/01/2018	45 000,00
			30/01/2018	30 000,00
			30/01/2018	20 000,00
	SORAPEL	AVANCES FORFAITAIRES 2018	30/01/2018	10 000,00
			30/01/2018	25 000,00
Travaux Sous Mandats Télécom 2017	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	BRETTEVILLE SUR ODON - RUE DE	05/02/2018	17 462,00
	GT CALVADOS	BONS-TASSILLY - RD242 - RUE DU V(REPORT)	06/02/2018	15 822,82
		BRETTEVILLE-SUR-ODON - RUES DE L(REPORT)	05/02/2018	7 080,27
		BRETTEVILLE-SUR-ODON - RUES DE L(REPORT)	05/02/2018	8 022,02
	SORAPEL	USSY - ROUTE DES HAUTS VENTS (REPORT)	05/02/2018	12 187,61
Maintenance éclairage public	CITELUM	HOULGATE - RENOUVELLEMENT DE 4(RATTACH.)	01/02/2018	7 451,63
	SPIE CITY NETWORKS	OUISTREHAM - PRISE EN CHARGE D(RATTACH.)	30/01/2018	5 201,48
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2018 LOT 4	02/02/2018	40 027,09
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2018 LOT 6	02/02/2018	34 130,63
Maintenance Bornes Véhivcules électrique	ORANGE BUSINESS SERVICES	PRESTATIONS IRVE 1T2018	01/02/2018	34 606,08
		PRESTATIONS IRVE 3T2017	01/02/2018	5 839,43
Honoraires	CHUITON	HONORAIRES SELON CONVENITON DU 10/08/16	06/02/2018	8 977,50
Divers	ENERGIES DEMAIN BPI FRANCE	ACCOMPAGNEMENT REALISATION PCAET(REPORT)	01/02/2018	5 920,00
TOTAL				**883383,24**

BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Compte rendu des délégations de dépenses du Président
Au titre des dépenses de personnel du 01/01/201/ au 12/02/2018

Libellé	Tiers	Net
Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	58 150,46
Versement transport	URSSAF	4 668,06
Cotisation FNAL	URSSAF	1 167,05
Cotisation CDG et CNFPT	CENTRE DE GESTION	1 633,86
	CNFPT	2 100,60
Cotisation URSSAF	URSSAF	38 579,78
Cotisations aux caisses de retraite	CNRACL	67 603,42
	IRCANTEC	1 313,61
	RAFP	2 651,03
Cotisations aux ASSEDIC	URSSAF	1 167,78
Cotisations aux organismes sociaux	ATIACL	845,00
Rémunération prinicipale des fonctionnaires	CNRACL	22 661,73
	Divers salaires	161 046,64
	PREFON	308,63
	RAFP	1 378,28
	TICKET3	3 105,86
	URSSAF	20 279,22
Supplément Familial des fonctionnaires	Divers salaires	7 161,70
	PREFON	10,33
	RAFP	54,39
	TICKET3	119,24
	URSSAF	790,02
Régime indemnitaire des fonctionnaires	Divers salaires	84 526,13
	PREFON	152,13
	RAFP	1 215,25
	TICKET3	1 347,74
	URSSAF	9 380,86
Rémunération prinicipale des contractuels	Divers salaires	13 861,88
	IRCANTEC	610,11
	TICKET3	231,19
	URSSAF	2 725,00
Régime indemnitaire des contractuels	Divers salaires	5 298,41
	IRCANTEC	208,15
	PREFON	3,91
	RAFP	3,11
	TICKET3	81,78
	URSSAF	989,23
TOTAL GENERAL		**517 431,57**